

L'absence de données de calcul économique est palliée par l'utilisation des prix fixés sur les marchés des pays capitalistes, dont les Soviétiques copient par ailleurs les techniques. Dans ces conditions, le socialisme n'aboutit pas au chaos (comme ce fut le cas pendant la brève période de socialisme total du « communisme de guerre »); il signifie seulement que, quelque ait été le côté spectaculaire de certaines réalisations socialistes, le niveau de vie des nations socialistes reste aujourd'hui moins élevé qu'il n'aurait sans doute été si elles étaient restées dans le système capitaliste. Paradoxalement, pour continuer à se développer et à fonctionner, l'Union soviétique devrait réinventer les États-Unis si ceux-ci n'existaient pas. Dans les pays socialistes, la croissance n'est pas un phénomène endogène; elle est importée du monde capitaliste, en même temps que les machines, les technologies, les usines achetées clés en main, mais aussi tout simplement les structures de prix relatifs qui sont dictées par les marchés internationaux. Appliqué comme système mondial de production, le socialisme serait tout à fait impraticable. Limité à un certain nombre de pays entourés d'une économie capitaliste mondiale, ce n'est qu'un système inefficace.

Sur le degré actuel de désorganisation de l'économie soviétique, et sur la crise qui affecte actuellement le camp oriental, il n'est que de consulter le remarquable reportage qu'a publié récemment dans le *Herald Tribune*, l'ancien correspondant du *Washington Post* en poste à Moscou il y a quelques années.

12. Cf. Izrael KIRZNER, *The Perils of Regulation: A Market Process Approach*, Law and Economics Center, University of Miami School of Law, L.E.C. Occasional Paper, 4-1/279, 1978.

13. Pour une application de la méthode autrichienne aux phénomènes de croissance et à la « crise », voir l'article de Richard FINK : « Economic Growth and Market Processes » dans R. FINK, *Supply Side Economics, a Critical Appraisal*, University Publications of America, 1982.

IX

Capitalisme et écologie : privatisons l'environnement!

Nul ne peut plus ignorer la séduction idéologique et politique des slogans écologiques. Qu'il s'agisse du bruit, de la pollution de l'air ou des eaux, de la conservation des ressources naturelles, de la préservation des espèces animales ou végétales menacées de disparition, il semblerait que jamais nous n'ayons poussé aussi loin l'imprévoyance.

Le monde court à la catastrophe. Seule une logique politique mettant fin aux mécanismes prédateurs du système capitaliste peut nous sauver.

Voilà ce dont essaient de nous convaincre les intellectuels qui se situent à la pointe du combat pour l'écologie et les médias qui leur servent de relais.

Cette vision a-t-elle un sens? Est-il vrai, comme on nous l'explique si souvent, surtout pendant les campagnes électorales, que ces nuisances sont le produit inévitable d'un système économique fondé sur la propriété privée et la poursuite du plus grand profit individuel? Peut-on vraiment faire confiance à l'État et aux interventions publiques pour y apporter une solution? Enfin, quel serait le contenu d'une véritable réponse libérale à ces problèmes?

Il n'est pas possible d'écrire un livre sur la propriété sans évoquer, au moins brièvement, ces questions.

* Les notes de ce chapitre commencent p. 348.

Un catastrophisme injustifié

La qualité de l'environnement est devenue l'une des préoccupations majeures de nos contemporains. De plus en plus de citoyens s'inquiètent des conséquences que la vie industrielle moderne a sur leur cadre de vie et sur les grands équilibres écologiques de la planète. Notre société, c'est incontestable, est plus sensible que jamais aux problèmes de préservation de ses richesses naturelles. Cependant, on ne peut pas déduire, de cette sensibilisation croissante, que ces problèmes sont aujourd'hui plus aigus qu'ils ne l'ont jamais été dans le passé, ni que nous nous montrons plus inconséquent que nos ancêtres dans la gestion des ressources naturelles.

Prenons par exemple la pollution. Il ne se passe guère d'été sans qu'on nous conte l'histoire de l'empoisonnement massif de quelque rivière. Il ne se passe pas de semaine sans qu'on nous rappelle que l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons ou dans laquelle nous nous baignons contiennent de plus en plus de substances et de germes dangereux pour notre santé. Dès l'école, on apprend aux enfants que les vallées, les montagnes, les forêts, les oiseaux, les poissons... sont menacés de disparition, et l'homme lui-même, d'asphyxie. Tout cela à cause d'un système – le capitalisme – dont on nous répète qu'il fait fi des patrimoines naturels et ne vise qu'à encourager le libre jeu des égoïsmes individuels.

Il ne vient à l'esprit de personne de remarquer que si tout cela était vrai, si vraiment la pollution atteignait le paroxysme que la propagande écologique aime décrire, il faudrait en conclure que l'état de santé des populations des pays industriels ne cesse de se dégrader. Car c'est le contraire qu'on observe. L'espérance de vie moyenne à la naissance est l'indicateur statistique le plus simple et le plus direct dont nous disposons pour mesurer l'évolution des conditions sanitaires d'une population. Or, les chiffres montrent non seulement que cette espérance a fortement progressé depuis le début du siècle – moins de cinquante ans en 1900, plus de soixante-dix ans aujourd'hui, mais également qu'elle a continué de s'allonger au cours des deux dernières décennies. Ce qui tendrait à démontrer

que loin d'augmenter, comme on nous le dit, le degré de pollution dont nous sommes les victimes aurait plutôt tendance à diminuer (ou alors, qu'il aurait un effet positif sur l'espérance de vie...).

L'analyse des causes de décès mène à des conclusions identiques. Nous mourons de plus en plus de cancers, de crises cardiaques et de maladies de cœur; toutes maladies liées essentiellement à la vieillesse, et qui n'ont que peu de rapport avec notre environnement naturel¹. Il y a encore un siècle, c'était tout à fait différent : la majorité des gens mouraient de maladies infectieuses comme la pneumonie ou la tuberculose elles-mêmes directement liées aux conditions de vie souvent désastreuses de la majorité de la population. L'habitude du confort nous fait oublier le cloaque qu'étaient les villes d'autrefois. Même si la pollution automobile des cités modernes n'est guère plaisante, nous avons un peu trop tendance à idéaliser les conditions de vie et de travail de nos ancêtres – et qui sont encore le lot de près de 3 milliards d'hommes dans le tiers monde.

Ainsi que le résume l'auteur américain Julian Simon, dans sa remarquable réfutation du néo-malthusianisme du Club de Rome :

« Il est vrai que le risque de voir un avion nous tomber sur la tête est aujourd'hui infiniment plus grand qu'il n'était il y a cent ans. Il est vrai que le danger de se faire empoisonner par des substances chimiques artificielles est aujourd'hui infiniment plus grand qu'il n'était il y a mille ans. Mais cela ne nous permet pas de conclure que le monde est aujourd'hui plus pollué qu'il n'était avant la naissance de l'aviation, ou avant que les industriels ne commencent à introduire des substances artificielles dans nos aliments². »

Le *Torrey Canyon*, Seveso, Three Mile Island, Bhopal..., les grandes catastrophes écologiques font les délices des médias, qui négligent de nous conter tout ce qui va en sens inverse. Qui sait par exemple qu'on retrouve maintenant dans la Tamise plus de quarante espèces de poissons qui avaient presque disparu depuis près d'un siècle? Qui sait qu'à Londres même on voit réapparaître des oiseaux et des variétés de plantes dont on n'avait plus entendu parler depuis longtemps? ou encore que le

Le marché « conserve » plus...

Dernier mythe à remettre en cause : l'idée que l'intervention de l'État serait, par définition, nécessaire pour éviter que la concurrence marchande ne conduise à un épuisement trop rapide des ressources naturelles du sous-sol.

Ceux qui raisonnent ainsi ne peuvent mieux démontrer leur incompréhension des mécanismes de la propriété et du marché. Bien loin de favoriser la « sur-exploitation » des ressources non renouvelables, la logique du marché libre est d'introduire dans les décisions d'exploitation un biais « conservateur » qui n'existe pas dans la décision politique.

Imaginons qu'on découvre un important gisement d'une ressource minérale dans un pays où les ressources du sous-sol appartiennent à l'État et sont directement exploitées par lui (nationalisation)²⁰. La première question à laquelle les responsables de l'exploitation sont confrontés est de savoir à quel rythme doit se dérouler l'extraction : lent ou rapide ? Faut-il extraire et vendre tout de suite le maximum de minerai ou en conserver le plus possible pour l'exploiter plus tard, dans dix ans, vingt ans ou même cinquante ans ?

Le calcul économique dicte la réponse suivante : si l'on s'attend à ce que l'évolution des prix soit telle que dans dix ans la tonne de minerai extraite vaudra plus cher, mieux vaut freiner le rythme de l'extraction et adopter une politique de conservation. L'inverse reviendrait à avantager les générations présentes au détriment des générations futures, en leur permettant de consommer aujourd'hui ce qui sera plus désiré demain. Une telle décision serait synonyme de gaspillage. Si, au contraire, on anticipe non pas une hausse des prix futurs, reflet d'une rareté croissante, mais une baisse des cours, conséquence de la découverte de nouvelles mines ou de la mise au point de nouveaux produits de substitution, mieux vaut accélérer le rythme de l'exploitation, produire davantage aujourd'hui au lieu d'attendre demain.

Malheureusement, ce que seront les prix dans dix, vingt ou cinquante ans, et donc la valeur du minerai exploité

par rapport à sa valeur actuelle, nous ne le savons pas. Tout ce dont nous disposons, ce sont des estimations, des anticipations personnelles concernant ces évolutions probables. Imaginons que nous soyons dans une démocratie « parfaite » où ce que décide le gouvernement coïncide avec l'opinion majoritaire des citoyens. Supposons que l'on demande aux gens de dire quelle sera la valeur future du minerai dans dix ans. Il y aura bien sûr quelques personnes pour expliquer que le minerai vaudra alors beaucoup plus cher. Quelques autres exprimeront un sentiment radicalement opposé. Mais l'expérience montre que la très grande majorité exprimera une opinion située au voisinage de la valeur d'exploitation présente. Même s'il y a des risques de grave pénurie, il y a toutes chances que la grande majorité soit favorable à l'exploitation immédiate plutôt qu'à la conservation. C'est une conséquence du taux d'actualisation élevé qui, généralement, caractérise les populations humaines.

Imaginons maintenant que le gouvernement de ce pays, acquis aux idées libérales, décide de dénationaliser la propriété et l'exploitation du sous-sol. Il entend rétrocéder au secteur privé des centaines de mines et de gisements. Cette vente va s'effectuer par la voie de mises aux enchères. Chaque mine fera l'objet de plusieurs offres. Chaque candidat proposera son prix. Il n'y a aucune raison pour que toutes les propositions soient identiques, ni même voisines. Chacun offre en effet un prix qui correspond à la « valeur » qu'il estime pouvoir retirer de l'exploitation future. A son tour, cette « valeur estimée » dépend de la façon dont chaque candidat-acheteur envisage l'évolution probable des prix et des coûts de production. Or il n'y a aucune raison pour que tous les acheteurs potentiels partagent les mêmes anticipations.

Parmi tous ces acheteurs, ceux qui feront les offres les plus basses seront soit ceux qui, pour une raison ou une autre, entendront acheter pour produire le plus possible le plus vite, aux prix actuels ; soit ceux qui prévoient une baisse des prix et des revenus de la production, et qui estimeront donc, eux aussi, qu'il y a intérêt à produire le plus possible, le plus vite possible. Les offres les plus élevées émaneront en revanche de ceux qui se disent que dans quelques années le minerai vaudra beaucoup plus

fameux *fog* n'est plus du tout ce qu'il était il y a vingt ans. Alors qu'elle était seulement de 1,5 mile en 1958, la visibilité moyenne à Londres un jour d'hiver est aujourd'hui d'environ... 4 miles! De même, qui sait que des lacs que l'on croyait perdus à jamais comme le lac d'Annecy en France, mais aussi certains des grands lacs américains comme le lac Michigan, ou encore le lac Washington dans la région de Seattle, sont devenus des paradis de la pêche?

Il est vrai que de nouvelles sources de pollution sont apparues : risques pétroliers, déchets nucléaires...; que d'autres ont eu tendance à s'aggraver (pollution urbaine et automobile, nuisances liées au bruit...). Mais globalement il n'existe absolument aucun critère qui permette d'affirmer que la qualité de notre environnement est plus mauvaise qu'elle ne l'a jamais été, ni même qu'elle se détériore continuellement. Toute affirmation contraire, si respectable soit-elle, n'est que le regret d'un jugement subjectif traduisant davantage la sensibilité de celui qui l'émet qu'une vérité scientifique incontestable.

Prenons un autre exemple : la protection des espèces animales. Les environnementalistes hurlent au massacre. A leurs yeux, la société pré-industrielle était un paradis d'équilibre entre l'homme et son environnement naturel. La société moderne serait au contraire le théâtre d'une impitoyable lutte pour la survie condamnant toute espèce qui ne trouve pas d'utilité dans le système industriel.

Dans un article au titre provocant : « *Privatizing the Environment* », l'écologiste américain Robert J. Smith a dénoncé l'idylisme angélique d'une telle vision³. Il est vrai, reconnaît-il, que les disparitions d'espèces provoquées par l'action des hommes se sont accélérées depuis la révolution industrielle. Mais, ajoute-t-il, nous oublions bien vite les millions d'espèces qui ont disparu dans le passé sans qu'on puisse en rendre responsables les prédateurs de la civilisation. Nous oublions aussi, fait-il remarquer, « que les sociétés d'avant la civilisation n'étaient souvent pas moins brutales et pas moins imprévoyantes que l'homme d'aujourd'hui dans sa manière d'exploiter les ressources animales de son environnement ». Et Robert Smith de citer l'exemple des grandes chasses

indiennes qui donnaient lieu à de véritables holocaustes de troupeaux de bison, conduits par le feu à se suicider au pied des falaises, sans que les besoins alimentaires des Indiens justifient un tel gaspillage. Enfin, n'oublions pas toutes les espèces, domestiques ou non, qui aujourd'hui survivent et même prospèrent grâce aux moyens et aux besoins de la civilisation industrielle. « Le problème, conclut Robert J. Smith, n'est pas de se lamenter sur celles des espèces qui ont disparu ou sont menacées d'extinction; mais de s'interroger sur les raisons qui font que certaines populations animales disparaissent alors que d'autres se retrouvent aujourd'hui plus nombreuses qu'elles n'ont jamais été. » Ce qui conduit à la question des droits de propriété⁴.

La propriété privée, meilleure alliée de la nature

Est-il vrai que la dégradation de l'environnement soit le produit inévitable d'une économie capitaliste fondée sur le profit et le principe de la propriété? Le capitalisme conduit-il nécessairement au gaspillage des ressources naturelles parce que, comme l'affirmait feu le *Projet socialiste*, « il ne s'intéresse qu'aux biens marchands »?

La vérité est tout le contraire : il n'y a de problèmes d'environnement que là où il n'y a pas de propriété; là où les structures de propriété sont insuffisamment définies, ou encore là où les droits de propriété existants sont insuffisamment respectés ou protégés.

Prenons la surexploitation des ressources maritimes. Les mers s'épuisent; il y a de moins en moins de poissons à pêcher; les flottilles sont contraintes d'aller pêcher toujours plus loin. D'où une multitude de conflits auxquels la politique ne manque pas de se mêler. A qui la faute? Au développement des flottilles industrielles, nous répond-on; à la « concurrence sauvage » qui impose une course sans limite à la rentabilité, avec des bateaux toujours plus gros et des techniques de pêche toujours plus sophistiquées.

C'est vrai. Mais il faut aller plus loin. La véritable raison de l'épuisement des mers tient seulement au fait que la mer est un « bien libre », une propriété typique-

ment collective. Dans un tel système, si je suis prudent, si je limite volontairement mes prises pour ne pas aggraver la surexploitation du milieu marin, je n'ai aucune garantie que les autres feront de même. J'ai donc intérêt à tout faire pour pêcher le plus possible, afin d'éviter que ce que je ne prendrai pas, les autres le prennent à ma place. La « main invisible » du marché fonctionne en sens inverse du mécanisme décrit par Adam Smith : chacun en poursuivant son propre intérêt personnel concourt, au détriment de tous, à l'épuisement de la ressource même que chacun convoite. Mais il n'en va ainsi que parce que ce secteur se caractérise par l'absence de tout droit d'appropriation exclusive; y joue à plein le mécanisme de ce que l'écologiste américain Garrett Hardin a appelé « *The Tragedy of the Commons* » :

« Une ressource à laquelle tout le monde a librement accès est une ressource dont personne n'a intérêt à assurer l'entretien ni le renouvellement, puisqu'il s'agit d'actions qui, du fait du principe de libre accès, ne peuvent pas y avoir de valeur marchande; donc une ressource condamnée à être surexploitée et rapidement épuisée⁵. »

Cette logique du paradoxe de Hardin, fait remarquer Robert J. Smith, s'applique à toutes les ressources auxquelles nous avons un accès gratuit, qu'il s'agisse de l'air que nous respirons, des rivières où nous nous baignons, des forêts et des montagnes où nous nous promenons, des escargots ou des champignons que nous y ramassons, ou même des paysages et des sites que nous admirons sans nous préoccuper des papiers gras que nous y laissons. Mais dès qu'apparaît un principe d'appropriation exclusive, les choses sont très différentes. Ne pas assurer l'entretien nécessaire à la conservation de la ressource dont on a le contrôle entraîne un coût économique : le sacrifice des jouissances dont j'aurais pu bénéficier demain, mais dont me privera mon imprévoyance d'aujourd'hui. Il en résulte, non pas que toute ressource sera nécessairement gérée de façon optimale, mais que le système de la propriété crée un lien très direct entre la motivation que tout propriétaire a à assurer l'entretien de son patrimoine, et les bénéfices que la collectivité des

usagers dans son ensemble peut tirer des efforts de préservation de cette ressource. On retrouve le mécanisme vertueux de la « main invisible ».

Prenons un autre exemple : la désertification qui frappe de nombreuses régions de la planète, notamment le Sahel africain. On entend souvent dire que ce phénomène serait lié à des changements climatiques contre lesquels nous ne pourrions rien. Là encore, la vérité est très différente.

Les spécialistes reconnaissent que la désertification est généralement liée à une surexploitation du sol par des pratiques d'élevage inappropriées ou des habitudes de déforestation excessive qui ruinent l'équilibre écologique du milieu naturel. Mais pourquoi de telles pratiques? Là encore, nous avons, comme le suggère John Burton à propos du cas libyen, un magnifique exemple du paradoxe de Hardin⁶.

Il s'agit le plus souvent de régions d'économie tribale à populations non sédentaires où la terre et ses ressources sont traitées comme un « bien collectif ». Dans un tel système ceux qui vont chercher le bois n'ont aucune raison de faire attention à ne pas couper plus de branches qu'il ne leur en faudrait réellement pour couvrir leurs besoins immédiats. On coupe carrément le buisson et on l'emporte, car sinon, on n'a aucune garantie que quelqu'un d'autre ne le fera pas. Autrement dit, on ne voit pas pourquoi quelqu'un se préoccuperait de planter de nouveaux arbustes, d'entretenir ceux qui existent, ou encore de développer l'irrigation, puisque investir dans ce type d'activité aboutit tout simplement à rendre disponible une ressource que d'autres peuvent ensuite librement annexer et gaspiller. Il y a quelques années, les experts de la N.A.S.A. furent intrigués par une photographie prise par un de leurs satellites. Au milieu de l'énorme tache brune du désert, ils distinguaient une tache verte surprenante. Qu'est-ce que cela pouvait bien être? Une visite sur le terrain leur donna la réponse : tout autour de la tache verte il y avait un simple... fil de fer barbelé! Même au milieu du désert, une simple barrière, symbole de propriété (une *enclosure*), suffisait à faire renaître la vie⁷!

Terminons par un troisième exemple, celui de la chasse et des rivières. En Europe, le gibier appartient

au propriétaire du terrain, même si le droit de chasse s'organise collectivement dans le cadre d'associations privées soumises à des contraintes publiques. En Angleterre, ce principe de propriété privée des ressources du milieu naturel s'applique à l'eau. Les rivières sont la propriété des riverains réunis en associations dépositaires, non seulement des droits de pêche mais également du droit d'usage de l'eau. Aux États-Unis en revanche, la pêche et la chasse sont des activités totalement libres. En réaction contre les pratiques du droit féodal qu'ils jugeaient contraires à leur idéal démocratique, les Américains, dès le début de la colonisation, ont opté pour une politique de libre accès dissociant le droit de chasse du droit de propriété foncier – sauf lorsqu'il y a évidemment clôture. Le résultat? Les Américains sont les premiers à reconnaître que leurs rivières sont généralement plus polluées que les rivières européennes, même si l'état de celles-ci n'est pas aussi satisfaisant qu'on serait en droit de le souhaiter⁸. De même, semble-t-il, sauf dans les zones protégées comme les parcs nationaux ou les grands espaces de l'Ouest, l'état d'épuisement des réserves cynégétiques y paraît beaucoup plus avancé que dans nos régions pourtant de vieille civilisation.

Cet exemple, comme les précédents, montre que le facteur de protection le plus important des ressources naturelles, qu'il s'agisse de la faune ou de la flore, est leur retrait de tout système d'appropriation collective. Les espèces qui disparaissent sont celles qu'aucun droit de propriété spécifique ne protège. Celles qui survivent et prospèrent se trouvent, au contraire, d'une manière ou d'une autre incluses dans une sphère de droits privatifs détenus par des individus, et bénéficient donc de la tendance naturelle des êtres humains à promouvoir leur propre intérêt – que celui-ci réponde à des motifs essentiellement mercantiles (comme les animaux d'élevage), ou à des raisons plus nobles de défense de la nature⁹. Contrairement à ce qui est généralement affirmé, la solution des problèmes de dégradation de l'environnement, de surexploitation des ressources naturelles ou de destruction de la vie sauvage, passe par une extension des procédures d'appropriation privée partout où cela est

techniquement possible. Paradoxalement, la propriété est le meilleur allié des amis de la nature¹⁰.

Pourquoi l'État n'y peut rien...

Peut-on faire confiance à l'État et aux interventions réglementaires de la puissance publique pour apporter la solution aux problèmes d'environnement? Là aussi la réponse est immédiate : « non », parce que la réglementation publique n'est qu'une forme atténuée de propriété collective.

S'il est vrai que la pollution est le produit naturel du régime capitaliste et de la liberté laissée à chacun de poursuivre ses propres fins, ce genre de problème devrait disparaître dans une société socialiste où la propriété privée et le profit ont été abolis. Or, ce n'est pas du tout ce que l'on observe. Bien au contraire.

Par exemple, il est bien connu que c'est vraisemblablement en Union soviétique que la pollution moderne bat tous les records. Malgré les cris d'alarme lancés par la communauté scientifique internationale, le lac Baïkal, l'un des plus beaux sites naturels du monde, est aujourd'hui considéré comme définitivement perdu. Les gigantesques travaux d'irrigation menés par les autorités soviétiques ont tellement accru le degré de salinité de la mer Caspienne et de la mer d'Aral que les Russes en sont aujourd'hui réduits à inventer une sorte de caviar artificiel pour compenser la disparition des esturgeons. Dans la mer d'Azov, on pêche aujourd'hui dix fois moins de poissons qu'il y a vingt ans. Enfin l'U.R.S.S. est de tous les pays industriels celui qui a fait le moins d'efforts pour assurer la protection de ses sites naturels : la surface des parcs et réserves protégés a diminué de moitié entre 1950 et 1966. Il en va de même en Chine communiste. Le poisson, traditionnellement si important dans la cuisine chinoise, disparaît du menu quotidien. Le déboisement systématique de régions entières entraîne une désertification particulièrement dramatique. On évalue ainsi à plus de 8 millions d'acres la superficie totale, dans les grandes plaines du Nord, rendue impropres à la culture et à l'élevage par les excès du « grand bond en avant » de Mao.

Mais ce n'est, paraît-il, rien à côté de ce qui se passe en Pologne. Grâce à Solidarité, les savants occidentaux ont découvert que la Silésie est probablement la région industrielle la plus polluée du monde; à tel point que l'acidité des pluies a rendu nécessaire le remplacement des tuiles dorées qui ornaient le toit des chapelles de Cracovie¹¹.

Ainsi, alors que les économistes analysent traditionnellement les problèmes de pollution et d'environnement comme un phénomène spécifique reflétant une « défaillance » des mécanismes de l'économie de marché, il est clair que les choses sont encore pires dans les pays où l'étatisation était supposée éviter à la collectivité les fautes et les erreurs des pays capitalistes.

Mais il s'agit de pays à institutions « non démocratiques ». Qu'en est-il lorsque le pouvoir de réglementation est détenu par des gouvernements « démocratiquement » élus et donc en principe soumis au contrôle direct des électeurs? Là encore, on peut montrer que placer la propriété des ressources naturelles dans les mains de dirigeants publics, même démocratiquement élus, n'est pas une solution satisfaisante.

Un bon exemple nous est donné par le cas des terres fédérales de l'Ouest américain. Au XIX^e siècle, les lois sur la colonisation de l'Ouest ont limité à 160 acres la surface maximum que pouvaient acquérir en toute propriété les pionniers américains. Cette surface était largement suffisante pour assurer la vie d'une exploitation agricole normale sur les terres fertiles des grandes plaines. Mais il n'en va pas de même dans les zones semi-arides de l'Ouest et du Sud-Ouest. Dans ces régions, 160 acres ne permettent d'entretenir que quelques vaches, un troupeau insuffisant pour nourrir une famille. D'où un phénomène de « squattérisme » par lequel les ranchers se sont approprié l'usage de terres qui sont en fait propriété fédérale de l'État américain. Après de nombreuses péripéties, dont les westerns furent le reflet au cinéma, on est arrivé à une sorte de *modus vivendi* par lequel l'État reconnaît aux éleveurs un droit de pacage et d'exploitation sur les terres fédérales, sous réserve de l'obtention d'une licence qui soumet les règles d'utilisation de l'espace à un certain nombre de normes fixées par une administration respon-

sable de la gestion de ces terres – le *Bureau of Land Management*¹².

Dans certains États comme l'Arizona, le Nevada, le Nouveau-Mexique, ces terres fédérales représentent entre la moitié et les deux tiers de la superficie totale. Or ces États connaissent une érosion croissante des sols entraînant une désertification qui n'a rien à envier à ce qui se passe dans d'autres régions de la planète, malgré toutes les ressources technologiques de l'agronomie américaine. Que s'y passe-t-il?

La réponse est simple. Les éleveurs ne disposent que d'un droit de pacage et d'usage limité. Qui plus est, ce droit n'est acquis que pour une période limitée et ses conditions d'exercice peuvent être modifiées par l'administration responsable, à chaque renouvellement. Conséquence: aucun rancher n'est sûr que les conditions d'usage auxquelles il est soumis ne changeront pas demain ou après-demain. Par exemple, il n'a aucune garantie que les coefficients de densité du bétail ne seront pas un jour ou l'autre modifiés dans un sens plus restrictif pour faire plaisir aux groupes de pression qui voudraient voir les terres de l'Ouest plus affectées à d'autres usages (comme la chasse, le tourisme, les loisirs, la transformation en réserves naturelles). Cette incertitude fondamentale liée à la nature même du droit d'usage rend impossible tout calcul économique à long terme; elle empêche toute gestion optimale du patrimoine foncier. Personne n'a intérêt à se préoccuper de l'entretien de la valeur économique d'un espace dont on ne sait pas si demain on ne vous enlèvera pas la libre disposition. Ce qui conduit, comme l'ont montré les études de Daniel Sheridan ou celles de Charles Libecap, non seulement à des rendements très inférieurs à ceux que l'on enregistre dans les mêmes régions sur les terres d'élevage privées; mais aussi à la diffusion de méthodes d'exploitation qui épuisent la terre et finissent par la détruire. Nous retrouvons les effets du paradoxe de Hardin.

Mais n'est-ce pas précisément la mission de l'administration responsable que de veiller à ce que le comportement des éleveurs n'entraîne pas cet épuisement des terres appartenant à la collectivité? C'est en principe leur mission. Mais ce n'est pas une raison pour que tel soit

nécessairement le résultat de leur intervention. Ni les fonctionnaires, ni les hommes politiques qui les contrôlent en principe ne sont davantage les vrais « propriétaires » de ces territoires, même s'ils détiennent le pouvoir de décision ultime. Veiller à l'accomplissement exact de leur mission ne leur apporte aucun avantage concret. Aucun d'entre eux ne se porte plus mal parce que les terres sont moins bien gérées qu'elles ne pourraient l'être. Ce qui compte pour l'homme politique, ce sont ses chances d'être réélu, et donc le rapport de forces entre les différents groupes en concurrence pour l'usage de l'espace; et non de savoir si les terres de l'Ouest sont exploitées d'une façon compatible avec la conservation de leur équilibre écologique à long terme. De même, le fonctionnaire a plutôt tendance à identifier ce qu'il considère être l'intérêt général avec les usages qui ont pour effet d'accroître son rôle, son budget et son influence. L'administration fédérale n'a donc pas plus de motivations que les ranchers eux-mêmes à veiller à ce que ces terres soient exploitées d'une façon économiquement optimale. Moyennant quoi, l'accroissement du poids politique des mouvements écologiques intervenu au cours des quinze dernières années a eu pour conséquence de conduire à un raccourcissement de la durée des droits alloués aux éleveurs; ce qui a accru le degré d'incertitude économique auquel ceux-ci doivent faire face, et donc accentué le phénomène de surexploitation et de sous-entretien du domaine public. Un résultat exactement contraire aux effets, en principe, recherchés.

Ce n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres. Mais celui-ci montre clairement qu'une ressource « collective », gérée par l'État ne cesse jamais d'être un bien collectif, même lorsque cet État fonctionne selon des critères parfaitement démocratiques; un bien collectif lui aussi victime de la fameuse « *Tragedy of the Commons* ». L'intervention de l'État n'apporte pas la garantie que l'équilibre écologique sera nécessairement mieux préservé, bien au contraire.

C'est pour cette raison que se développe aux États-Unis un mouvement écologique d'inspiration libertarienne qui n'hésite pas à réclamer que l'État mette en vente ses terres de l'Ouest et les retourne au secteur privé, *au nom*

même de la défense de l'environnement. Les partisans de cette politique de privatisation – qui recrute de nombreux adeptes dans l'entourage même du président Reagan – appuient leur argumentation sur le contraste qui existe entre les grands parcs nationaux américains gérés par l'État et les réserves privées qui existent dans certaines régions des États-Unis. La politisation de la gestion de ces grands espaces publics, font remarquer les deux grands experts de cette question, professeurs à l'Université du Montana, John Baden et Richard Stroup, est en train de provoquer des dégâts écologiques irréparables alors même que ces parcs avaient pour vocation d'être de véritables sanctuaires de la nature¹³.

« Privatisons l'environnement » est en train de devenir le slogan d'une nouvelle génération d'écologistes américains. L'argument de ces « verts » d'un nouveau genre est simple : en rendant le capitalisme responsable de toutes les dégradations de notre environnement naturel, les écologistes se trompent de cible, car la propriété privée est en fait le meilleur allié de leur combat. Le combat des libéraux et des partisans de l'économie de marché est aussi celui de l'écologie.

Les pollués sont aussi des « pollueurs »...

Quelle serait la réponse « libérale » la mieux appropriée à ces problèmes d'environnement ?

Il est indispensable de démontrer qu'on peut apporter une réponse aux problèmes les plus préoccupants de notre société, sans pour autant composer avec les principes de liberté sur lesquels est fondée notre civilisation.

Or, même les plus ardents partisans de solutions libérales oublient généralement le caractère essentielle-ment réciproque de toute pollution.

La pureté de l'eau ou de l'air n'est qu'une ressource naturelle qui peut être « consommée » pour des usages très divers et souvent conflictuels. Polluer l'atmosphère par les rejets chimiques d'une usine, ou polluer une rivière en l'utilisant comme égout naturel, a pour conséquence que l'on empêche d'autres utilisateurs (le pêcheur du dimanche, le baigneur, le jardinier, le promeneur, l'amou-

reux de la nature, etc.) de tirer tout profit personnel du respect des caractéristiques naturelles de l'environnement. L'usine qui pollue une ressource impose ainsi une « externalité » à ses autres utilisateurs. Mais, à l'inverse, lorsque les voisins d'une usine, les riverains d'un cours d'eau, ou les animateurs d'une association locale de défense, par leur action politique, obtiennent des pouvoirs publics que l'on impose à une entreprise de supprimer tous ses rejets sous peine de lourdes sanctions, ceux-ci sont également producteurs d'une « externalité » économique à l'encontre de la firme ainsi contrainte de fonctionner avec des coûts de production plus élevés. La pollution est un phénomène social à double sens :

« Toute personne dont l'accès à une ressource a pour conséquence de réduire la jouissance qu'en tirent d'autres utilisateurs, remarquent à juste titre Hugh Macaulay et Bruce Yandle, est en réalité un "pollueur" ; et à ce titre, les défenseurs de la nature sont tout autant des "pollueurs" de l'environnement de l'industrie, que l'industrie n'est polluée de leur propre environnement ¹⁴. »

Dans une démocratie fondée sur le respect de la liberté des individus et l'égalité civile des droits, aucun usage prioritaire n'est par définition réservé à des catégories particulières d'utilisateurs. L'industrie a autant de raisons de considérer que c'est son « droit » d'utiliser les eaux de la rivière comme égout naturel, que les riverains de demander qu'on respecte leur « droit » d'accéder à une eau non polluée. Il n'y a strictement aucune raison pour que l'intérêt des uns l'emporte à priori sur celui des autres, pour autant que ces derniers sont prêts à payer pour l'usage qu'ils font de la ressource rare ainsi convoitée.

On retombe dans une situation classique de pénurie et d'arbitrage dans l'allocation des droits individuels à l'usage d'une ressource rare, convoitée par de nombreux utilisateurs en concurrence; le type même de problème dont la théorie économique montre qu'il est beaucoup plus efficacement résolu par des mécanismes décentralisés de marché que par des procédures de répartition de type étatique ou politique.

Les économistes affirment habituellement que « les

pollueurs doivent payer ». Ils ont raison, mais à condition de ne pas limiter ce principe aux seuls pollueurs industriels. Tous les utilisateurs doivent payer pour l'usage qu'ils font de l'environnement en fonction de l'intensité de leurs préférences – même si cet usage consiste à laisser l'environnement dans son état naturel; ce qui ne constitue après tout qu'une préférence comme une autre. Ce résultat ne peut être atteint que par le passage à un système généralisé d'appropriation privée s'appuyant par exemple sur la création d'un marché de « droits à polluer » (ou l'inverse : des droits « à ne pas être pollué ») librement négociables et échangeables entre individus ou associations privées.

Cette création de droits de propriétés nouveaux peut se faire par la reconnaissance de droits d'usage déjà existants qui deviendraient ainsi aliénables et librement échangeables (cas d'une usine déjà construite dans une zone déserte, et qui deviendrait naturellement propriétaire de l'ensemble des droits afférents à la zone en question, quitte ensuite à réduire sa pollution contre l'achat par les nouveaux résidents d'un certain nombre de ses droits de propriété); elle peut aussi se faire par voie d'adjudication au plus offrant; elle peut enfin donner lieu à une opération ponctuelle de redistribution au profit des plus déshérités qui pourraient librement empocher les bénéfices que leur laisserait la revente des droits de propriété créée à leur intention ¹⁵. Rien n'empêcherait ceux qui ont une forte préférence pour un niveau de pollution zéro de se regrouper pour racheter systématiquement tous les « droits à polluer » qui seraient à vendre, et ensuite de les geler définitivement en ne les utilisant pas (c'est ce que font déjà certaines associations privées dans le domaine de la protection des sites) ¹⁶.

Des principes analogues pourraient être appliqués dans le domaine de l'urbanisme. On remplacerait les politiques actuelles de planification foncière par l'attribution de « droits de développement » librement négociables. Ces « droits » confèreraient à tout propriétaire de terrain le droit à une certaine densité de construction par m². Le propriétaire serait alors libre d'utiliser effectivement le droit de construction qui lui est ainsi reconnu en fonction de la superficie de sa propriété. Mais il pourrait aussi ne

pas l'utiliser et le revendre à quelqu'un désireux d'édifier une construction dépassant le coefficient d'utilisation du sol qui lui est attribué; auquel cas, le premier terrain cesserait alors d'être constructible, à moins qu'ultérieurement son propriétaire ne rachète de nouveaux « droits de développement » vendus par des tiers.

Dans un tel système, les citoyens désireux d'étendre la superficie des espaces verts et des zones récréatives pourraient atteindre leur but en se regroupant en associations dont les finances seraient utilisées à indemniser, par le rachat de leurs droits constructibles, les propriétaires de terrains acceptant volontairement d'en geler l'utilisation. On peut même imaginer, en partant de là, la mise en place de tout un système qui permettrait aux propriétaires de terrains « de négocier sur le marché leur acceptation volontaire de certaines "servitudes d'environnement" dont les titres seraient librement cessibles, transférables et rachetables, et pour lesquels se porteraient acquéreurs des associations ou des firmes spécialisées dans la réalisation de certains objectifs d'environnement ¹⁷ ».

Certains écologistes libertariens américains vont même plus loin en considérant que la privatisation de tout le domaine maritime serait la meilleure solution pour protéger la société contre les risques de grande catastrophe du type *Torrey Canyon*. Quand de telles catastrophes se produisent, expliquent-ils, il n'est pas toujours facile d'estimer la valeur des dommages que doivent payer les compagnies. Lorsque les terrains côtiers font partie du domaine public, et n'ont donc aucune valeur marchande négociable, les compagnies finissent généralement par payer des dommages très inférieurs à la valeur réelle du coût social de la pollution dont elles sont juridiquement responsables. Les risques d'accidents et de pollution ont donc toute chance de s'accroître. Si toutes les zones côtières, et à fortiori si même les ressources maritimes des plateaux côtiers sous-marins faisaient l'objet d'une appropriation privée (ce qui est maintenant techniquement envisageable), les choses seraient très différentes. La justice calculerait le montant des indemnités à partir de la valeur marchande des droits de propriété en cause. La sécurité ne manquerait pas d'augmenter comme le montre, par exemple, l'extraordinaire cohabitation dont la

réserve privée américaine de l'Audubon Society en Floride nous offre l'exemple unique : des dizaines de plates-formes pétrolières au milieu d'un des plus beaux sanctuaires d'oiseaux sauvages de tout le continent nord-américain ¹⁸. Ce sont les revenus mêmes du pétrole qui permettent d'assurer l'aménagement et l'exploitation de la réserve sans que cela coûte un sou au contribuable américain, et tout en maintenant des droits d'entrée raisonnables (nécessaires pour éviter qu'un trop grand afflux de visiteurs ne vienne tout ruiner comme cela se passe dans les grandes réserves publiques).

Imaginer des solutions institutionnelles et juridiques qui permettraient de recréer des mécanismes de marché fondés sur le jeu de la propriété privée, dans le domaine de l'environnement, n'est pas chose aisée. Il faut beaucoup d'imagination. Mais de telles solutions sont possibles comme le montre toute une série d'études publiées aux États-Unis ¹⁹.

Que le fonctionnement du régime de la libre entreprise suscite de multiples « effets externes » sur l'environnement ne suffit pas à condamner le système lui-même. C'est bien davantage la preuve à contrario que le contexte institutionnel dans le cadre duquel fonctionnent nos sociétés occidentales n'est pas vraiment un système de libre entreprise et de libre marché. En définitive, les « défaillances » du marché sont moins en cause que celles de la puissance publique, incapable d'accomplir correctement sa mission première, qui est de doter la collectivité d'un système clairement défini et efficacement protégé de droits de propriété adaptés aux conditions de la civilisation contemporaine.

Autrement dit, notre environnement souffre moins d'un excès de propriété et de capitalisme, que du contraire. La hargne dont les mouvements écologiques font preuve à l'égard des institutions de l'économie de marché suggère que ce qui anime leurs leaders est moins leur souci de préserver réellement la nature et notre environnement que leur haine idéologique à l'encontre de tout ce qui est propriété privée, et rappelle le capitalisme. Un bel exemple d'aveuglement collectif, astucieusement exploité par tous ceux qui se sont donné pour objectif d'affaiblir les sociétés occidentales.